

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° M21- 071673

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7971 Société : 151312
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : ASSAN K. B. L. J. O.
Date de naissance : 1950
Adresse : 82 HAY EL MASSIRA Bejaad
Tél. : 0610301898 Total des frais engagés : +365,10+ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. CHERQAOUITALHA
Médecin Généraliste
Lot Jaldi Nefti N° 18 - Bejaad
Tél: 05 22 41 44 73
Date de consultation : 02 FEB 2023 INP: 061225595
Nom et prénom du malade : Assan K. B. L. J. O. Age: 1950
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : Colofathie fonctionnelle
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : HTA
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Bejaad Le : 14/02/2023
Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- ☐ Réclamation : contact@mupras.com
- ☐ Prise en charge : pec@mupras.com
- ☐ Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02 FEB 2025		G	150	 DR. CHERKAOUI Médecin Généraliste N° 18 - Bejaad 05 23 41 44 73
		INP: 06122550		

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE CHIFA Dr. Rachid KSIRI 517, Av. Hassan II Hay El Masra Rouissat - Tél. 05 22 41 49 52 INP: 06301220	02/02/23	215,10

[illegible]

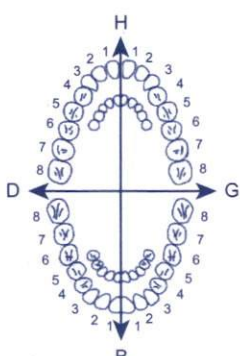
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
						
						
						
						
						

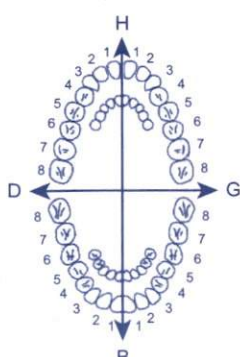
RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
					MONTANTS DES SOINS
					DEBUT D'EXECUTION
					FIN D'EXECUTION

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D G 00000000 00000000 35533411 11433553 B	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur CHERQAOUI TALHA

الدكتور الشرقاوي طلحة

Lauréat de la Faculté de Médecine de Tunisie

Médecine Générale adulte et enfants

Echographie Générale

Tel : 05 23 41 44 73

خريج كلية الطب بتونس

الطب العام كبار و صغار

الفحص بالصدى

الهاتف: 05 23 41 44 73

Nom: *Alkhan Khadija*

Le: **02 FEB 2023**

INP: 061225595

DR. CHERQAOUI TALHA

Médecin Généraliste

Lot Jaldi Nefti N° 18 - Bejaad

Tél: 05 23 41 44 73

36,70

① Anxiol Comig 11 Nov

82,10

② Oledis Comig 11 Nov

38,80

③ Agefene 8 Nov

14,50

④ Homofast 8 Nov

43,00

⑤ Anglar 128 11 Nov

215,10

DR. CHERQAOUI TALHA

Médecin Généraliste

Lot Jaldi Nefti N° 18 - Bejaad

Tél: 05 23 41 44 73

تجزئة جعيدي النفطى الرقم 18, لقطاط أبي الجعد

18, Lot jeydi Nefti-Laktate Boujad

43,00
PPV 43DH00
PER 00/24
LOT L3093

LOT 221570
EXP 10/2024
PPV 36.70DH

~~LOT: 521
PER: MAR 2024
PPV: 38DH80~~

Lot: GTIN 08902805105039
Exp.: PV121015B
S.N. 3CHBMGFB44QI
10/2023



14,00